

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15 Date de Convocation : 15/10/2012

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 10

Le 23 octobre 2012, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice : Messieurs SABIN Patrick, CHIVALEY Christophe, DOURTHE Gérard, DROUHAULT Robert, LABEYRIE Robert, RABY André, Mesdames DEDIEU Emmanuelle, RENARD Sylvie, CAZET Stéphanie (arrivée à 19h05)

Absents : M CLAUDE René ; Mme MOREIRA Virginie; M GARCIA Sylvain ; M LALANNE Jean-Michel.

Absents et excusés : Mme KHAKHOULIA Françoise, Mme CAZET Stéphanie (présente à partir de 19h05), Mme EDALITI Nathalie.

Procuration : Mme CAZET Stéphanie a donné procuration à Sylvie RENARD.
Mme EDALITI Nathalie a donné procuration à Emmanuelle DEDIEU.

Mme DEDIEU Emmanuelle a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance. L'ordre du jour, est le suivant:

- 1. CUI renouvellement**
- 2. Travaux CAPCOS**
- 3. Tarifs médiathèque - ateliers**
- 4. Divers**

M. le maire donne lecture du compte-rendu du conseil précédent. Les conseillers présents l'approuvent et le signent.

2012-059: CUI renouvellement

M. le Maire propose au conseil municipal de voter pour le renouvellement pour 6 mois du CUI ménage/accompagnement des enfants dans le bus scolaire, de 20 heures hebdomadaires, du 2 novembre 2012 au 1^{er} mai 2013.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

2012- 060: Travaux CAPCOS

M. le Maire propose de voter pour l'augmentation du marché de la 1^{ère} tranche pour un montant de 5 067.45 € TTC. En effet, aucune bordure n'ayant été prévue au niveau du pont d'entrée du lotissement, un trottoir non budgété au départ, a été construit.

Pour information, il reste juste l'éclairage à mettre en place dans cette tranche.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

2012- 061: Tarifs médiathèque

La médiathèque organise de nombreux ateliers au cours de l'année, notamment les ateliers culinaires. Ceux-ci entraînent parfois un coût, en fonction des intervenants, des matériaux utilisés. M. le Maire

propose au conseil d'instaurer une grille tarifaire pour ces ateliers. Le tarif applicable sera décidé en amont de chaque animation par Sylvie Villenave, selon la nature de la prestation proposée (coût des matières premières, coût de l'intervenant...), en accord avec E.Dedieu.

Nomenclature tarif	Montant par participant en €
A	0
B	5
C	10
D	15

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

M. le Maire signale que l'école a été très satisfaite de la « Semaine du Goût » animée par Céline et Mickael (*Plaisir des Mets*)

Divers

Pastigir : la vente du terrain à M.Hofbauer de la société Pastigir a été signée. En revanche, la société de l'A63 veut rétrocéder à la commune une bande de terrain jouxtant la parcelle de Pastigir. En raison de l'impossibilité matérielle d'entretenir cette parcelle coincée entre celle de Pastigir et l'A63, nous proposerons à M. Hofbauer de nous la racheter.

Syndicat mixte des bassins versants : ce syndicat inclura les communautés de communes de Mimizan et des Grands lacs, ainsi que les communes d'Escource, Solfériono, Liposthey et Labouheyre. Escource cotise déjà au Bassins versants de la Leyre à travers la CCHL. Il est envisagé que la CCHL prenne la compétence des rivières et bassins versants et que chaque commune participe au prorata des zones aquatiques qu'elle possède ou sur lesquelles elle interagit.

Aménagement du bourg : Le Sydec va enfouir les lignes téléphoniques, ainsi que la ligne à haute tension (qu'ERDF avait laissée aérienne, argumentant que son enfouissage relevait de travaux d'embellissements, non obligatoires) et la ligne basse tension ; et va mettre en place les luminaires. La participation communale s'élèvera à 77 129 €.

M. le maire montre au conseil le modèle de lampadaires choisi, avec des lampes à LED, sachant que pour une meilleure sécurité, il est préconisé de choisir des modèles pas trop hauts afin de bien marquer l'entrée du bourg.

Calendrier :

M. le Maire rencontre le CAUE des Landes ainsi que le Conseil Régional le 25/10

Commission Travaux Finances pour valider ou modifier le projet

Convocation des riverains

Validation des aménagements par le conseil municipal

PLU : il doit être validé fin novembre. La version corrigée de M. Boyau comportait des éléments qui n'avaient pas été discutés en conseil sur le quartier Bouheben. Ainsi, le conseil décide de faire modifier l'article Uh 13, point « en secteur Uhd » pour imposer la plantation d'un chêne tous les 200 m², en limite de propriété, afin de reconstituer la trame verte historique. En revanche le conseil maintient l'exigence d'autorisation pour tout abattage de chêne, ainsi que l'obligation de replanter à la suite.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 19H35

Le maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux